



CONSULTATION

VILLE DE GUIPAVAS

-

Service Marchés Publics

Place St Eloi

29490 GUIPAVAS

Tél: 02.98.84.71.00

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX
--

Date et heure limites de réception des offres

Lundi 16 novembre 2026 à 12 heures

Règlement de la Consultation

Règlement de la Consultation

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA MISE EN CONCURRENCE	3
ARTICLE 3 : DESCRIPTIF	3
ARTICLE 4 : DOSSIER DE CONSULTATION	5
4.1 - Modifications de détail au dossier de consultation	
4.2 - Délai de validité des offres	
4.3 - Obtention du dossier	
ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
5.1 - Documents à produire	
5.2 - Variantes	
ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	7
ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	8
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
8.1 - Demande de renseignements	
8.2 - Visites sur sites et/ou consultations sur place	
ARTICLE 9 : VOIES DE RECOURS	
9	

Règlement de la Consultation

Article premier : Objet de la consultation

La présente consultation concerne le point suivant : **Entretien et maintenance de l'ensemble des toitures des bâtiments communaux de la ville de Guipavas.**

- Le nettoyage manuel des toitures, des relevées d'étanchéité, des chéneaux et des gouttières ;
- L'évacuation des déchets ;
- Le contrôle visuel des ouvrages d'étanchéité ;
- L'établissement d'un rapport photographique avant et après intervention ;
- L'établissement de devis pour les réparations conséquentes.

Concernant les opérations courantes d'entretien (petites reprises d'étanchéité, reprises de joints de silicone et autres) l'entreprise réalisera ces travaux en régie.

Article 2 : Conditions de la mise en concurrence

La présente mise en concurrence est passée selon la procédure adaptée avec négociation, conformément aux articles R 2123-1 à R 2123-6 du Code de la commande publique.

La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots. Les prestations donneront lieu à un marché unique. Le recours à l'allotissement n'est pas justifié en raison d'une homogénéité des prestations.

Le délai d'exécution du présent marché est de un an, à compter du 1^{er} janvier 2027, et sera renouvelé trois fois pour se terminer le 31 décembre 2030.

Article 3 : Descriptif

Budget CCAS :

BATIMENTS	TYPE DE TOITURE						Boîtes à eau	SURFACE (m²)	Nombre de passages dans l'année
	Etanchéité	Membrane	Zinc	Ardoises	Everite	Bac acier			
	Bâtiment administratif								
Maison des Solidarités	x (250)		x (150)					400	1

Budget Commune :

BATIMENTS	TYPE DE TOITURE						Boîtes à eau	SURFACE (m²)	Nombre de passages dans l'année
	Etanchéité	Membrane	Zinc	Ardoises	Everite	Bac acier			
	Bâtiments scolaires								
Ecole de Kéraflouc'h		x (750)	x (300)	x (400)				1450	1
Ecole élém Louis Pergaud						x		2400	1
Ecole mat Louis Pergaud	x (650)		x (1805)	x (110)				2565	1
Ecole élém Jacques Prévert + extension + office	x	x	x					1150	1
Ecole mat Prévert + lgmt	x							2000	1
GS Maurice Hénensal + lgmt	x							2400	1
Cuisine centrale	x	x						400	2
	Bâtiments administratifs								
Hôtel de Ville	x (250)			x (350)				600	1
Bâtment ex-Marin	x	x							1
Ateliers municipaux					x			700	2
Sanitaires publics Guynemer	x							4	1
Sanitaires publics cimetière Lavallot	x							4	1
Sanitaires publics Pen an Traon	x							4	1
Chalet de Pontanne				x				20	1
Cimetière Lavallot	x							150	1
Gendarmerie	x							850	1
	Bâtiments cultuels								
Eglise paroissiale (en travaux jusqu'en 2029)				x				900	1
Chapelle N D du Reun				x				160	1
Chapelle Saint Yves				x				100	1

BATIMENTS	TYPE DE TOITURE						Boîtes à eau	SURFACE (m²)	Nombre de passages dans l'année
	Etanchéité	Membrane	Zinc	Ardoises	Everite	Bac acier			
	Bâtiments socioculturels								
Centre culturel l'Alizé	x (500)		x (1800)					2300	1
Médiathèque Awéna	x							1200	1
Maison de Quartier Coataudon	x							1100	3
Centre de loisirs 56 rue de Brest		x (250)		x (700)				950	1
Mille Club	x							200	1
Salle polyvalente du Douvez					x (700)	x (100)		800	1
Salle d'activités du Douvez				x				100	1
Salle Jean Monnet	x (100)		x (450)					550	3
Ex Bibliothèque	x							250	2

BATIMENTS	TYPE DE TOITURE						Boîtes à eau	SURFACE (m²)	Nombre de passages dans l'année
	Etanchéité	Membrane	Zinc	Ardoises	Everite	Bac acier			
	Bâtiments sportifs								
Salle sports de combat						x		400	1
Salle de sport n° 2		x						800	1
Salle expression corporelle						x		450	1
Espace Europe		x						450	1
Salle de sport n° 1	x	x					x	1000	3
Salle de sport n° 3								700	
Vestiaires de Pontanné	x							400	1
Salle Charcot						x		2200	1
Espace Kerjean	x	x						100	1
Salle omn. de Kerlaurent		x				x		2000	1
Nveau vestiaire de Kerlaurent		x						400	1
Vestiaires de Kerlaurent	x	x				x		150	1
Salle de Keranna		x						2000	1
Vestiaires de Keranna						x		50	1
Complexe de tennis	x (2700)	x (300)						3000	1
Halle du Moulin Neuf	x (1200)	x (400)						1600	1
	Batiments jeunesse / enfance								
ALSH	x (100)	x (300)	x (50)					450	1
Maison des Jeunes	x (100)			x (700)				800	1

Article 4 : Dossier de consultation

4-1 Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Seuls les candidats s'étant authentifiés lors du retrait du dossier de consultation à l'adresse électronique renseignée ci-dessus seront informés de ces modifications. Les candidats ayant retiré le dossier de consultation anonymement, ou par un autre moyen que celui indiqué dans le présent article, ne pourront être informés et ne pourront élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter de modification au dossier de consultation.

4-2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours (120 jours) à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

4-3 Obtention du dossier

Le dossier de consultation est disponible sur les sites suivants :

<https://www.marches.megalix.bretagne.bzh/> et <http://www.mairie-guipavas.bzh>

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui (articles L.2142-1 et R. 2143-3 à 16 du code de la commande publique) :

Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;
- Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- Une offre financière pour chaque élément de mission
- Une note méthodologique pour chaque étape de la mission
- Un contrat détaillant les termes techniques et financiers (Distinction budget Commune et budget CCAS avec la Maison des Solidarités)

5.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Valeur technique	30 %
2-Prix des prestations	70 %

Le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

La procédure de sélection se déroule selon les modalités suivantes :

1. Analyse de l'offre

Il est procédé à l'analyse des offres des candidats retenus.

2. Rejet des offres non recevables.

Les offres inappropriées, inacceptables ou irrégulières sont rejetées.

3. Comparaison pour sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse

Le jugement des offres sera effectué selon les critères précités.

Modalités du calcul de notation :

Note sur 20, somme des 2 notations après pondération.

1) Prix des prestations (70% maximum)

Pourcentage attribué = $70 \times (Y1/Y)$

Y1 = offre la moins disante

Y = offre analysée

Note prix = pourcentage attribué x 10

L'offre la moins disante aura le pourcentage attribué maximum (70 %)

2) Valeur technique (30 % maximum)

Le calcul de la note se fera en tenant compte :

- Des références détaillées pour des opérations similaires à celles demandées au marché (10% maximum) ;
- Du mémoire technique (10 % au maximum). Il inclura :
 - les moyens humains et matériels mis en œuvre tout au long du contrat
 - L'engagement en matière de développement durable
- L'établissement d'un contrat détaillant les termes techniques et financiers (10 % au maximum)

Cette notation sur 10 sera pondérée du coefficient ci-dessus : 30 %.

L'ensemble est noté sur 20 maximum par la somme des 2 notes obtenues.

Choix du titulaire :

Le candidat désigné par décision de Monsieur le Maire, pris par délégation du Conseil Municipal, disposera d'un délai maximum de 10 jours francs à compter de la réception du courrier l'informant que son offre est retenue, pour fournir à la collectivité l'ensemble des certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales qui lui incombent.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

La date limite de réception des offres est fixée au : Lundi 16 novembre 2026 à 12h00

Attention : Les offres seront **obligatoirement transmises par voie électronique via le profil d'acheteur Mégalis Bretagne à l'adresse suivante : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh/>**

Toute offre papier sera rejetée.

L'heure limite retenue pour la réception des plis correspondra au dernier octet reçu.

Les plis parvenus après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminés sans avoir été ouverts et le candidat en sera informé. En cas de réception de plusieurs offres par un seul et même candidat, la collectivité n'ouvrira que la dernière offre. Les offres précédentes ne seront pas ouvertes et le candidat en sera avisé.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.

Le candidat peut choisir de signer son offre dès le dépôt de sa candidature. Dans ce cas, il aura recours à un certificat de signature électronique de type RGS, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics. Les formats de signature électronique acceptés sont : **XAdES, PAdES, CAdES.**

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour toute demande de renseignements complémentaires, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres via la plate-forme : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh/>

Une réponse écrite sera alors adressée à tous les candidats ayant retiré le dossier de consultation.

8.2 - Visites sur sites

Une visite est prévue **le jeudi 5 novembre 2026, à 9h30.**

Le rendez-vous est fixé devant le Centre Technique Municipal, impasse du Comte à Guipavas.

Article 9 : Voies de recours

> Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rennes – 3 contour de la Motte - 35000 Rennes.
Tél. 02.23.21.28.28 / Télécopieur : 02.99.63.56.84

> Organe chargé des procédures de médiation :

Comités consultatifs de règlement amiable des différents ou litiges relatifs au marchés publics – 6 quai
Ceineray – B.P. 33515 – 44035 Nantes.
Tél. : 02.40.08.64.33

> Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffes du Tribunal administratif de Rennes.